AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C4504
FR0000075343-FS1186

21 octobre 2020

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EUROMEDIS GROUPE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 octobre 2020, complété le 21 octobre, le groupe familial Roturier a déclaré, avoir franchi, en baisse, le 16 octobre 2020, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société RMC[1] qu'il contrôle, le seuil de 15% des droits de vote de la société EUROMEDIS GROUPE[2] et détenir directement et indirectement 300 020 actions EUROMEDIS GROUPE représentant 600 020 droits de vote, soit 10,03% du capital et 11,95% des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
RMC[1]	213 501	7,04	427 002	8,51
Danielle Roturier	16 499	0,55	32 998	0,66
Jean-Pierre Roturier	0	0	0	0
Mathieu Roturier	35 010	1,17	70 010	1,35
Camille Roturier	35 010	1,17	70 010	1,35
Total famille Roturier	**300 020**	**10,03**	**600 020**	**11,95**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions EUROMEDIS GROUPE sur le marché.

A cette occasion, la société RMC a déclaré avoir franchi individuellement en baisse les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société EUROMEDIS.

[1] Détenue à 100% par M. Jean-Pierre Roturier et les membres de la famille Roturier.
[2] Société transférée d'Euronext Paris sur Euronext Growth Paris le 23 septembre 2020.
[3] Sur la base d'un capital composé de 2 990 971 actions représentant 5 019 048 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.